



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : Concours réservé CAER-CAPES

Section : langues-vivantes

Option : Hébreu

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Mme Monique OHANA ,
Présidente du jury



Concours du second degré

Rapport de jury

I. PRESENTATION DU JURY ET DONNEES STATISTIQUES

1. Le jury

Présidente : Monique OHANA, IA-IPR de l'académie de Paris, chargée d'une mission d'inspection générale

Vice-présidente : Létitia LAMBERT, IA-IPR de l'académie de Versailles

Membre : Nira FDIDA, professeur certifié, lycée Lucien de Hirsch (Paris)

2. Données statistiques

2 dossiers de candidature RAEP

2 admissibles

1 admis

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve écrite d'admissibilité prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas rendu anonyme. Il est soumis à une double correction et noté de 0 (note éliminatoire) à 20.

Cette seconde session d'évaluation des dossiers de RAEP appelle de la part du jury une série de remarques, à la fois sur le fond et la forme, dont nous espérons qu'elles seront utiles aux futurs candidats.

A. Première partie du dossier : le parcours professionnel

La rédaction de cette première partie est définie de la manière suivante par le texte du B.O :

« Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. »

Les deux dossiers étaient conformes au cahier des charges et les candidats avaient, dans les grandes lignes, respecté les consignes concernant la forme et la présentation. On déplore cependant que dans l'un des dossiers, le parcours professionnel s'apparente davantage à un curriculum vitae, catalogue de toutes les expériences du candidat, parmi lesquelles il n'a pas su opérer les choix pertinents ni montrer clairement en quoi son parcours professionnel lui a permis d'assimiler les compétences nécessaires à l'enseignement de l'hébreu.

B. Deuxième partie du dossier : la réalisation pédagogique

« Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui



Concours du second degré

Rapport de jury

lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. »

Si les deux candidats font bien la distinction entre séquence et séance, les objectifs poursuivis ne sont pas toujours claires et réalistes. De même, le nombre des documents proposés en annexe est parfois exponentiel. Il convient non seulement de porter une grande attention au choix des documents mais encore de justifier leur choix et leur pertinence au travers des activités dans la séquence. Une séquence ne peut être une succession d'évaluations et les différents entraînements doivent être en cohérence avec l'objectif final.

En outre, les candidats doivent montrer, au travers de la réalisation pédagogique présentée, qu'ils sont à même de s'interroger sur leur pratique.

De manière générale, on relève dans les deux dossiers des fautes d'orthographe, de syntaxe et de style regrettables chez des candidats à un concours de recrutement de fonctionnaires français. Une relecture sérieuse aurait sans aucun doute permis de les corriger.

III - LES ORAUX D'ADMISSION

Les oraux d'admission du CAER réservé d'hébreu se sont déroulés le 18 mars 2015 dans les locaux du lycée privé Yabné à Paris. Que soient ici remerciés le directeur de l'établissement et l'ensemble du personnel grâce auxquels ces épreuves orales ont pu se dérouler dans les meilleures conditions.

1 - Les conditions de l'épreuve

Conformément aux textes officiels, chaque candidat passe une seule épreuve orale.

- Durée de la préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum
- Coefficient 1

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (10 minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.



Concours du second degré

Rapport de jury

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de Raep, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc...) pour la réussite de tous les élèves.

Pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales, l'exposé a lieu en français. L'entretien a lieu dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

2 – Sujets proposés par le jury pour l'entretien lors de la session 2015

Sujet N°1 : Dans le cadre du **Programme du palier 1 du collège**, vous élaborerez les grandes lignes d'une séquence d'enseignement en rapport avec le thème «vie quotidienne et cadre de vie » sur le sujet suivant :

Les élèves de votre classe préparent la visite de leurs correspondants israéliens.

Vous veillerez à :

- préciser les principales étapes de la séquence
- Définir les objectifs
- Indiquer les supports utilisés (iconographiques, audio, écrits, vidéos...)
- Donner des exemples de tâches permettant d'entraîner aux différentes activités langagières
- Proposer une évaluation finale de la séquence.



Concours du second degré

Rapport de jury

Sujet N°2 : Dans le cadre du **Programme du palier 2 du collège**, vous élaborerez les grandes lignes d'une séquence d'enseignement en rapport avec le thème « la protection de la nature » (sciences) sur le sujet suivant :

Organisation de la visite réelle ou virtuelle d'une réserve naturelle en Israël avec la classe.

Vous veillerez à :

- Préciser les principales étapes de la séquence
- Définir les objectifs
- Indiquer les supports utilisés (iconographiques, audio, écrits, vidéos...)
- Donner des exemples de tâches permettant d'entraîner aux différentes activités langagières
- Proposer une évaluation finale de la séquence.

3- Remarques du jury

Il est attendu du candidat qu'il ait un propos structuré, organisé, illustré d'exemples concrets tiré de sa pratique de l'enseignement. Une bonne connaissance des programmes en vigueur, des textes officiels, du CECRL et des évolutions de la didactique des langues est indispensable.

Le candidat doit montrer qu'il est capable de faire des choix pédagogiques pertinents et de les justifier. Il doit pouvoir se projeter dans une situation de classe concrète. La capacité à communiquer en conservant l'attention et l'intérêt de l'auditoire, la réactivité et l'ouverture d'esprit sont des qualités indispensables chez un futur professeur certifié.

Lors de l'entretien, on déplore que l'un des candidats n'ait pas su faire preuve d'une maîtrise suffisante de l'hébreu. Or la correction linguistique est le moins que l'on puisse attendre d'un futur professeur de langue.

Le candidat admis a témoigné, outre d'une maîtrise satisfaisante de l'hébreu, d'une bonne aptitude pédagogique, d'une franchise intellectuelle de bon aloi ainsi que d'une réelle volonté de se perfectionner, dont l'occasion lui sera donnée au cours de son année de stage.

En conclusion, nous se saurions trop conseiller aux futurs candidats de suivre une formation, dans la mesure du possible, pour se préparer à ce concours.